

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>



OFFICIEL 66 N°29 DU 13/03/26
SAISON 2025/2026

L'OFFICIEL 66
Saison 2025/2026

Horaires d'ouverture :
▪ mardi, mercredi, jeudi
09h à 12h30 – 14h à 18h.
▪ Lundi, vendredi 09h à
12h–14h à 17h.
Standard téléphonique
fermé le jeudi matin

N° et mail de l'astreinte des élus
le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr

L'OFFICIEL 66 N°29 DU 13/03/26
SAISON 2025/2026

Formation du CDOS en Mars 2026

Comme chaque année, le CDOS 66 propose une formation **Premiers Secours Citoyens (PSC)** afin de répondre aux besoins des éducateurs, bénévoles et encadrants des clubs sportifs du département. Parce qu'un incident peut survenir à tout moment lors d'un entraînement, d'une compétition ou d'un événement sportif, il est essentiel de connaître les gestes qui sauvent et d'adopter les bons réflexes face à une situation d'urgence. Cette formation permet aux acteurs du mouvement sportif de se préparer à réagir efficacement, tout en contribuant à renforcer la sécurité des pratiquants et des publics au sein des clubs.



Formation Premier Secours Citoyen - Samedi 28 mars - Saint-Estève

But général : devenir le premier maillon de la chaîne des secours, savoir réagir en cas d'accident et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours.

Date et heure : Samedi 28 mars 2026 de 8h30 à 18h00

Lieu : Piscine Louis de Luca - SAINT-ESTEVE

Intervenant : Cercle des nageurs de Saint-Estève

Il est demandé une participation de **30€** à régler auprès du CDOS ; l'inscription sera validée dès réception du versement.

Le repas partagé est compris dans les frais d'inscription.

[Renseignements et inscription ICI](#)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur plénier

ADDITIF REUNION PLENIERE DU 05/03/26 PV N°5

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Président : Hassan ACHLOUJ (excusé)

Vice-Président : Vincent GRISORIO

Vice-Président : Gérard ANCEL

Secrétaire Général : Christophe SALMERON (excusé)

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ (excusé)

Membres présents : Jean-Luc GARCIA, Vincent GRISORIO, Miguel GONZALEZ, Philippe MARCO GREGORI, Roger MARTIN, Nelson MARTINS, Marc PAULY, José PICHENEY, Didier ROMERO

Excusés : Benjamin GEORGEL

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente à l'unanimité (du 19/01/26 PV N°4), le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

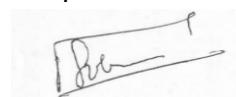
ADDITIF REUNION PLENIERE DU 05/03/26 PV N°5

- Intégration de Johnny WANG DAI à la CDA.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 10/03/26 – PV N°27

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusée : Katya GOZZO

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE BOULOU SJCP : du 04/03/26, demandant le report du match de Coupe du Roussillon Séniors PORT VENDRES / LE BOULOU du 05/04 pour cause d'organisation de son tournoi annuel. Le club se déplaçant à l'extérieur et compte tenu de tous les reports de matches, il n'y a pas de date disponible. La Commission maintient la rencontre à la date fixée.

FC VINCA : du 10/03/26, demandant à jouer le match D4 P/A VINCA / ST CYPRIEN 2 du 22/03/26 à 16h30 (le terrain étant occupé par le rugby à 13h00). Vu le calendrier du rugby joint, la commission donne avis favorable.

MATCHES REMIS

- D3 du 15/02 BOMPAS / BECE remis au 05/04/26/26
- D1 du 08/03/26 PRADES / CABESTANY remis au 05/04/26
- D3 du 08/03/26 FC DES ASPRES / BOMPAS remis au 03/05/26
- D3 DU 08/03/26 ST NAZAIRE / LE BARCARES remis au 12/04/26
- D4 du 08/03/26 POLLESTRES / VINCA remis 05/04/26

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- D4 du 08/03/26 P/A ST CYPRIEN 2 / FOURQUES TROUILLAS remis au 03/05/26
- D2 du 08/03/26 ELNE 2 / CERDAGNE remis au 03/05/26
- D4 P/A du 08/03/26 SALEILLES 2 / HAUT VALLESPIR remis au 05/04/26

FMI NON PARVENUE

- D2 du 01/03 SALEILLES OC / SP PERPIGNAN NORD
 - o Amende **100€**

JEUNES

CORRESPONDANCE

CABESTANY OC : du 06/03/26, demandant à avancer le match U13 Elite CABESTANY / CERDAGNE du 04/04/26 au 28/03/26 à 12h00, avec l'accord écrit du club adverse. Les deux clubs n'ayant pas de match à cette date, la commission donne avis favorable.

RC BADENS : du 09/03/26, les terrains de CONQUES étant à nouveau fermés par arrêté municipal, la rencontre de rattrapage U17 Territoire CONQUES / BADENS du mercredi 11/03/26 ne peut être jouée (reportée déjà 2 fois). Compte tenu que le RC BADENS à un match de Coupe de l'Aude le 18/03, la commission conciliante du fait des conditions météorologiques exceptionnelles dans les P-O et dans l'Aude depuis 1 mois, dit que ce match est remis (pour la dernière fois) au mercredi 25/03/26. Si les terrains de Conques sont fermés à la date du 25/03 la rencontre devra être inversée ou se jouer sur un terrain de repli, conformément à l'Article 7 Alinéa 1 des épreuves officielles du district des P-O, qui dispose : Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matches de championnat, consécutifs ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve. **A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.**

Mairie de Céret : du 10/03/26, envoyant son 7^{ème} arrêté municipal depuis le 23/01/26, si cet arrêté est prorogé jusqu'au 15/03, le FC CERET devra demander l'inversion de ses matches de jeunes (sénior à l'extérieur) ou jouer sur un terrain de repli, à défaut il sera fait application de l'article 7 des épreuves officielles.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCHES REMIS

- U17 D1 du 08/03/26 CERET / RFCT remis au 05/04/26
- U13 ANIMATION P/D du 08/03/26 ENT. CERET VALLESPYR / CLAIRA ST LAURENT remis au 28/03/25
- U13 D1 du 08/03/26 ENT. CERET VALLESPYR / CABESTANY remis au 28/03/26
- U15 D2 P/A du 08/03/26 POLLESTRES FOURQUES / LE SOLER remis au 05/04/26
- U17 TERRITOIRE du 08/03/26 OCSM / CERDAGNE remis au 03/05/26
- U13 TERRITOIRE du 08/03/26 OCSM / CANET remis au 04/04/26
- U17 TERRITOIRE du 08/03/26 BADENS / CAZILHAC remis au 05/04/26
- U15 D1 du 08/03/26 BARCARES / ALBERES ARGELES remis au 05/04
- U15 D1 du 08/03/26 RFCT / CERDAGNE remis au 26/04/26
- U13 ELITE du 08/03/26 CERDAGNE / BAGES VILLENEUVE remis au 25/04/26

Participation au Festival Foot U13 Pitch du RFCT

- U12 NIVEAU 1 du 14/03/26 ST ESTEVE / RFCT remis au 04/04/26

Matches redatés

- L'US BOMPAS a 2 matches remis au 05/04/26 en U19 : U19 T COUGAING / BOMPAS et COUPE DU ROUSSILLON U19 BOMPAS / RIVESALTES. Priorité à la Coupe du Roussillon qui se joue le 05/04/26. Le match 19 TERRITOIRE COUGAING / BOMPAS est décalé au 19/04/26.
- Ces matches peuvent se jouer en semaine sur accord écrit des deux clubs.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

La Commission enregistre le retrait de 2 points au classement général de l'équipe U19 T du SP PERPIGNAN NORD, selon la décision de la commission de discipline du 04/03/26.

RAPPEL : Article 7 Alinéa 1 des épreuves officielles du district des P-O :

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matches de championnat, consécutifs ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, **le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve.** A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, **outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.**

Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU 11/03/26 – PV N°24

Présents : François BARZIC, Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katya GOZZO

Excusée : Emmanuelle SIMON BAIG

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE

CANET RFC : du 06/03/26, demandant le report du match de Coupe du Roussillon U15F du 15/03/26 CANET CABESTANY, en raison de la participation de son équipe à un match U15 FEM. R1. Vu le calendrier de cette équipe R1 de CANET avec 4 journées reportées + un challenge, aucune date de report le Week-end n'est possible (y compris à Pâques), en conséquence cette rencontre doit se jouer jeudi 14 mai 2026 au plus tard ou en semaine sur accord écrit des deux clubs.

MATCHES REMIS

- D2 F du 08/03 HAUT VALLESPIR / CABESTANY remis au 05/04/26
- D1 F du 08/03 POLLESTRES / PRADES remis au 19/04/26
- D1 F du 08/03 ST CYPRIEN / ST NAZAIRE remis au 19/04/26

COUPES DU ROUSSILLON

- Tirage Cadrage U17 F du 12/04/26 le mardi 25/03/26 à 10h15
- Tirage ¼ de Finales Séniors à 8 le 08/04/26.

La coordonnatrice,
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 11/03/26 PV N°21

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : GOZZO Katsiaryna

Présents : Didier CHÔBEAUX, Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O**

SENIORS U17 du 07/03/26 N°55385791 SP PERPIGNAN NORD 2 / FC BAGES VILLENEUVE 1

- Vu la FMI.
- La demande d'évocation formulée par le FC BAGES VILLENEUVE.

▪ Saisine du dossier par la Commission des Règlements et Contentieux.

La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des règlements Généraux de la FFF, informe le club du Sp Perpignan Nord qu'elle porte évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur [REDACTED] licence n°9604674229 au motif suivant :

- joueur susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.

▪ La CRC informe le club de Sp Perpignan Nord qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le **17/03/2026** au plus tard.

Le Président
Roger MARTIN



La Secrétaire de séance
Katsiaryna GOZZO



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CONSEIL DE L'ORDRE

REUNION DU 10/03/26 – PV N°18

Président : Romain Canal

Présents : Hassan ACHLOUJ, Bruno CAZORLA, Olivier BODEN, Kévin DOUAY

MANQUEMENTS

■ – Jeune Arbitre de District Stagiaire

Cet arbitre était désigné sur la rencontre ATAC OC contre Cerdagne Capcir en championnat U13 Elite Phase 2 le samedi 28 février 2026.

Cet arbitre a prévenu un membre de la CDA le samedi 28 février 2026 qu'il était indisponible pour arbitrer cette rencontre.

Cet arbitre a répondu à la demande d'explication.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :

- D'infliger à ■ une mesure administrative de non-désignation pour une période d'1 week-end, commençant le lundi 16 mars 2026 et se terminant le dimanche 22 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article 13.7.1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

■ – Jeune Arbitre de District

Cet arbitre était désigné sur la rencontre Les Phoenix Catalans contre FC Ille Néfiach en Coupe du Roussillon U17 le dimanche 8 mars 2026.

Cet arbitre ne s'est pas présenté lors de cette rencontre.

Cet arbitre a répondu à la demande d'explication, il informe le Conseil de l'ordre que « suite à un bug sur mon appli FFF ou mon match n'apparaissait pas, je n'ai pas pu consulter mon espace arbitre officiel sur internet pensant donc que je n'avais pas de match ce Week end là des vacances ».

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

La CDA a rappelé à de nombreuses reprises depuis le début de la saison que les arbitres doivent vérifier leurs désignations via le portail des officiels sur le site internet de la FFF et non sur l'application à la suite de remontée de problème de fiabilité de l'application.

En conséquence de quoi, le Conseil de l'Ordre de la CDA décide :

- D'infliger à [REDACTED] une mesure administrative de non-désignation pour une période de 3 week-ends, commençant le lundi 16 mars 2026 et se terminant le dimanche 5 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article 13.7.2 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football des Pyrénées-Orientales (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président
Romain CANAL



Le Secrétaire
Kévin DOUAY

